1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 04/11/2025

Page: 1/4

Date: 03/10/2025

tenue sous la présidence de Madame LEGUIN, assisté(e) de Madame PIOU et Monsieur BOILEAU, Conseillers En présence de Madame GRARD, Rapporteure publique Madame SING, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2204613	RAPPORTEURE: Madame Anne-Marie LEGUIN	
Titre de l'affaire	e Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 30 mai 2022 portant refus de délivrance d'un titre de séjour - Nationalité congolaise		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître INUNGU Laurent	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	
02)	DOSSIER N° 2402008	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOU	
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 1er février 2024 (titre de séjour, obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination) - Nationalité marocaine		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître BEHRA Eloïse (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet	
03)	DOSSIER N° 2402894	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOU	
Titre de l'affaire	ire Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord du 14 février 2024 (titre de séjour, obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de cinterdiction de retour sur le territoire 3 ans) - Nationalité algérienne		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître SEBBANE Thomas (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	

1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 04/11/2025

Page: 2/4

Date: 03/10/2025

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2403477	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord d Nationalité tunisienne	du 28 novembre 2023 (titre de séjour, obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination) -
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître GOMMEAUX Julie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
05)	DOSSIER N° 2403492	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOU
itre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord d Nationalité marocaine	du 29 février 2024 (titre de séjour, obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination) -
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître DALIL ESSAKALI Moulay Abdeljalil (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
06)	DOSSIER N° 2400445	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
itre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord d de retour sur le territoire un an) - Nationalité albanais	du 17 avril 2023 (titre de séjour, obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination, interdiction se
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître CLEMENT D'ARMONT Norbert
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 04/11/2025

Page: 3/4

Date: 03/10/2025

11 heures 30

07)	DOSSIER N° 2400486	RAPPORTEUR:	Monsieur Clément BOILEAU	
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord du 27 septembre : interdiction de retour sur le territoire un an) - Nationalité guinéenne	2023 (titre de séjour,	obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination,	
	Nom des parties	Représentants	des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître MARSEIL	LE Héloise (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet		
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur		
08)	DOSSIER N° 2307417	RAPPORTEUR:	Monsieur Clément BOILEAU	
	Demande l'annulation de la décision implicite du préfet du Nord du 16 décembre 2022 portant refus de délivrance d'un titre de séjour dans le cadre de l'admission exceptionnelle au séjour, mention "vie privée et familiale" - Nationalité surinamienne			
Titre de l'affaire				
Titre de l'affaire			ienne	
Titre de l'affaire Demandeur	l'admission exceptionnelle au séjour, mention "vie privée et familiale"	- Nationalité surinam	ienne des parties	
	l'admission exceptionnelle au séjour, mention "vie privée et familiale" Nom des parties	- Nationalité surinam Représentants	ienne des parties	
Demandeur	l'admission exceptionnelle au séjour, mention "vie privée et familiale" Nom des parties Monsieur X	- Nationalité surinam Représentants Maître DEWAEL	ienne des parties	
Demandeur Défendeur 09)	l'admission exceptionnelle au séjour, mention "vie privée et familiale" Nom des parties Monsieur X PREFECTURE DU NORD	Représentants Maître DEWAEL M. le Préfet RAPPORTEUR:	ienne des parties E Emilie Monsieur Clément BOILEAU	
Demandeur Défendeur 09)	l'admission exceptionnelle au séjour, mention "vie privée et familiale" Nom des parties Monsieur X PREFECTURE DU NORD DOSSIER N° 2400950 Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord du 29 décembre 2	Représentants Maître DEWAEL M. le Préfet RAPPORTEUR:	ienne des parties E Emilie Monsieur Clément BOILEAU obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination)	
Demandeur Défendeur 09)	l'admission exceptionnelle au séjour, mention "vie privée et familiale" Nom des parties Monsieur X PREFECTURE DU NORD DOSSIER N° 2400950 Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord du 29 décembre 2 Nationalité surinamienne	Représentants Maître DEWAEL M. le Préfet RAPPORTEUR: 023 (titre de séjour,	ienne des parties E Emilie Monsieur Clément BOILEAU abbligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination) - des parties	

1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 04/11/2025

Page: 4/4

Date: 03/10/2025

11 heures 30

10)	DOSSIER N° 2401436	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nationalité algérienne	Nord du 5 janvier 2024 (titre de séjour, obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination) -
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître LEQUIEN Emmanuelle
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
11)	DOSSIER N° 2401793	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du interdiction de retour sur le territoire un an) - N	Nord du 18 octobre 2023 (titre de séjour, obligation de quitter le territoire 30 jours, pays de destination, lationalité gabonaise
	Nom des parties Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître NAVY Sanjay
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

Arrêté le 03/10/2025 Le président du tribunal